



Le CDN d'Orléans a 20 ans 1992-2012



Nous avons pris le parti de parcourir l'histoire du CDN d'Orléans à travers les archives conservées à la DRAC. Ce dossier relate donc avant tout l'histoire administrative de l'institution mais cette histoire dit déjà beaucoup de la passion des directeurs successifs qui se sont battus pour affirmer l'identité propre du CDN et défendre ainsi la qualité de la création dramatique en région.

Pour l'aspect artistique du lieu à proprement parler, nous vous renvoyons vers le site du CDN.

Sommaire :

Introduction : au début était la décentralisation dramatique	p. 1
Le CDNO ou la question de l'unité de lieu	p. 3
Le CDNO et ses partenaires financiers	p. 6
Le CDNO et la politique des publics	p. 8
Le Carré-Saint-Vincent : histoire et architecture du lieu	p. 10
Le CDN : un label du ministère de la culture	p. 12
<i>Annexe 1 : Liens et documents associé au dossier</i>	p. 15
<i>Annexe 2 : Tableau détaillé des financements publics 1993-2011</i>	p. 16

Introduction : au début était la décentralisation dramatique

La " décentralisation dramatique " est indissociable de l'histoire du théâtre en France au XXe siècle. L'enjeu est de rendre accessible à tous un répertoire universel. Cette ambition débouche après guerre sur la création des premiers centres dramatiques nationaux. Entre 1946 et 1952, cinq 5 troupes de théâtre sont ainsi instituées en CDN (Colmar, Saint-Etienne, Rennes, Toulouse, Aix-en-Provence).

Le principe de fonctionnement des CDN est simple : ils réunissent une troupe permanente qui va au devant du public d'un territoire en organisant des tournées destinées à présenter au plus grand nombre le répertoire du théâtre universel classique et contemporain. Le qualificatif " national " attribué aux centres dramatiques les désignent comme l'expression locale d'une politique nationale.

Avec André Malraux, priorité est donnée aux maisons de la culture, lieux pluridisciplinaires de programmation. Neuf nouveaux CDN sont néanmoins créés entre 1960 et 1965 et sont parfois rattachés, comme à Bourges, à une maison de la culture.

Trois autres sont créés entre 1971 et 1973 sous Jacques Duhamel. Ce dernier renforce et unifie les missions du réseau en lui donnant par un décret de 1972 un statut juridique. Michel Guy insuffle un nouvel élan à la décentralisation en mettant en place une nouvelle génération d'artistes metteurs en scène à la tête des CDN.

L'extension du réseau se poursuit mais plus lentement jusqu'à la fin des années 90. La période est marquée par un infléchissement des missions et une crise sensible dès les années 1970. Plusieurs raisons à cela : le divorce, après 1968, entre création et animation, l'identification croissante des CDN à un lieu les transformant de plus en plus en théâtres de ville, la difficulté de réunir le public populaire, la crise du répertoire (une fois les grands auteurs montés), l'extension et la diversification du paysage théâtral (scènes nationales, scènes conventionnées, compagnies). Les CDN ne sont plus les seuls héritiers et vecteurs légitimes de la décentralisation. Delà une banalisation de leur mission et un effacement de leur identité.

On compte aujourd'hui 34 centres dramatiques nationaux et 5 centres dramatiques régionaux, répartis sur tout le territoire à l'exception de la Corse, la Picardie et les Antilles.

Sources et orientations bibliographiques

Archives DRAC. *Franck Bauchard, Synthèse faite à la demande de Jérôme Bouët d'après la réflexion collective du collège théâtre (2005-2006 ?).*

BRADBY, David. **Le théâtre en France de 1968 à 2000.** Paris : Honoré Champion Editeur, 2007. 752 p. Réalisé en collaboration avec Annabel Poincheval. ISBN 978-2-7453-1523-6.

Missions d'artistes : les centres dramatiques de 1946 à nos jours. Sous la direction de Jean-Claude Pencherat. Montreuil-sous-Bois (93) : Editions théâtrales, 2006. 379 p. ISBN 2-84260-222-6.

Sigles et acronymes utilisés dans le dossier :

ASELQO : Association sociale, éducative et de loisirs, des quartiers d'Orléans

ATAO : Association Théâtre d'Aujourd'hui Orléans

CADO : Centre d'Art Dramatique d'Orléans

CDN : Centre Dramatique National

CDNO : Centre Dramatique National d'Orléans (officiellement : Centre dramatique national Orléans/ Loiret/ Centre)

CEMEA : Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

Le 1er janvier 1992, le Ministère de la Culture, la Ville d'Orléans, la Région Centre et le Département du Loiret décident la création du Centre Dramatique National d'Orléans au sein du Carré-Saint-Vincent.

L'établissement Centre Dramatique National pour la création et la diffusion du théâtre contemporain est créé en 1993, sous forme d'une SARL (statuts, 1^{er} mars 1993 modifiés suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} sept 1998).

Sa direction est confiée successivement à Stéphane Braunschweig (1993-juillet 1998), à Olivier Py (1998-2007), et, depuis le 1er juin 2007, à Arthur Nauzyciel.

■ Stéphane Braunschweig

En introduction à la présentation de son projet artistique pour son second mandat, **Stéphane Braunschweig** revient sur les origines du CDN d'Orléans dans les termes suivants :

“ Des trois grandes institutions orléanaïses travaillant sur le terrain du théâtre, le CDN est à la fois la plus récente et la plus petite (en terme de financements). A sa naissance en 1993 ont présidé le désir et la volonté de certains hommes de voir s'installer dans cette ville un metteur en scène et une équipe artistique, mais aussi le projet de bâtir à Orléans un nouvel équilibre culturel, avec en perspective la construction de la salle Jean-Louis Barrault adjointe au Carré Saint-Vincent et inaugurée en novembre 1994, et la création d'un Centre chorégraphique national en 1995. ”

La question du lieu, à la fois point d'ancrage et d'identité d'un CDN, apparaît comme particulièrement sensible à Orléans du fait de la configuration particulière (un seul lieu, le Carré-Saint-Vincent, accueillant plusieurs structures culturelles).

Dans son projet de mission Stéphane Braunschweig constate que le CDN souffre d'un problème d'identité lié au fait que la complémentarité des institutions est occultée par la neutralité d'un lieu qui appartenant à plusieurs institutions n'appartient finalement à aucune. Or selon lui, l'identification du CDN dans et par un lieu peut seul permettre de créer un véritable lien avec le public.

Afin de garantir au CDN la possibilité de remplir sa mission de service public, Stéphane Braunschweig rappelle qu'il a joué, lors de son premier mandat, la carte de la collaboration avec la scène nationale en réalisant avec son directeur, Claude Malric, une programmation théâtrale concertée. En effet s'il ne craint pas la concurrence du CADO (Centre d'art dramatique d'Orléans) du fait de la différence évidente de nature, en revanche le risque est grand que la scène nationale et le CDN se trouvent sur le même terrain alors que le “ public pour un théâtre d'art n'est pas tout de même si extensible qu'il soit judicieux de le diviser ”.

Aussi Stéphane Braunschweig regrette-t-il que la scène nationale souhaite, par la voix de son conseil d'administration, retrouver son autonomie en terme de programmation.

En effet, cette décision oblige le CDN à renoncer à sa mission de diffusion “ au risque dans le cas contraire de se retrouver en concurrence avec le lieu même qui l'héberge et qui gère pour lui la quasi totalité de sa relation au public (billetterie, abonnements...). Mais Stéphane Braunschweig veut aussi voir l'aspect positif d'une situation qui pourrait obliger le CDN à recentrer son activité sur la création et le travail sur le terrain et à clarifier ainsi sa situation. “ Cependant il n'en demeure pas moins, et peut-être plus encore qu'auparavant, que la Scène nationale par sa programmation et son autonomie retrouvée va peser de tout son poids sur l'avenir du CDN et que sa responsabilité à cet égard sera d'autant plus grande que le CDN aura moins la maîtrise de la relation au public. ”

Source : Archives DRAC, *Contrat de décentralisation dramatique de Stéphane Braunschweig, 1996.*

■ Olivier Py

Cette question d'une programmation théâtrale concertée est à nouveau abordée dans un courrier du 11 mai 1999 à la conseillère théâtre de la DRAC par la directrice adjointe du CDN, Agnès Trolly et de son administrateur Jérôme Descamps : " M. Claude Malric, directeur de la Scène Nationale nous propose... dans un souci de cohérence, de prendre entièrement en charge la programmation théâtrale. Cette nouvelle répartition des compétences paraît présenter beaucoup d'avantages. Elle rendrait nos missions complémentaires et plus claires pour le public qui a bien du mal à s'y retrouver parmi nos propositions d'abonnements et de spectacles au Carré-Saint-Vincent. Ainsi, en ce qui concerne le théâtre, il n'y aurait plus que deux propositions, celle du CDN et celle du CADO. L'identité du CDN en serait renforcée et cela nous permettrait de développer des relations encore plus régulières avec le public. Reste à régler le problème du financement de cette nouvelle charge pour le CDN (achat de spectacles, communication, billetterie...)..." *Source : Archives DRAC.*

Dans une note synthétique en date du 11 octobre 2000 adressée à Sylvie Hubac directrice de la Direction de la Musique, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS), Olivier Py fait le point sur ses propositions pour le CDN. Il rappelle que depuis sa création, le CDN est devant une alternative :

Soit être " un camp de base pour une compagnie implantée et produire et créer des spectacles intégrés dans une programmation plus large ", option que S. Braunschweig s'est vu obligé de choisir soit, " celle d'un centre de création (sans lieu de travail !) limité à ses devoirs de financement ".

Olivier Py, défend l'idée d'un CDN véritable, c'est-à-dire un " établissement autonome parfaitement identifiable et qui travaille en partenariat avec d'autres structures locales ". Mais cette programmation régulière et autonome implique une autonomie budgétaire dans les relations avec le public, la communication...

Olivier Py revient sur la question de la programmation théâtrale : " Proposer quatre abonnements de théâtre dans la même maison (CDN, scène nationale, CADO et ATAO) divise et déroute le public. Cette confusion favorise sa démarche vers l'image la plus consensuelle du théâtre et vers la plus grande surface médiatique "

Et Olivier Py de proposer que la programmation théâtrale soit assurée par le CDN conformément au souhait de la scène nationale " qui se tournerait vers un programme centré sur la musique, le lyrique et les arts plastiques, projet que défend Claude Malric et qui avait été exposé à M. Dominique Wallon dans un courrier commun du 19 mai 1999. "

Enfin Olivier Py rappelle que " le CDN d'Orléans reste toujours l'un des plus petits CDN de France malgré la place qu'il occupe désormais dans le paysage théâtral français "

Source : Archives DRAC, Note d'Olivier Py à Sylvie Hubac en date du 11/10/2000

Quelques années plus tard, le comité de suivi du CDN réuni le 30 avril 2002 (mandat Olivier Py) dresse encore le constat que la diversité de l'offre théâtrale du Carré Saint-Vincent et sa difficulté permanente d'organisation restent les questions centrales que pose l'établissement. L'absence pour le CDN de lieu de vie (salle de répétition *in situ*, espaces de convivialité) accentue très fortement les difficultés d'implantation rencontrées par l'équipe permanente.

Source : Archives DRAC. Comité de suivi 30 avril 2002, mandat d'Olivier Py.

■ Arthur Nauzyciel

Arthur Nauzyciel prend la direction du CDN en 2007 dans une situation plus favorable.

A partir de 2008, la mission de la scène nationale, en se concentrant sur la musique et la danse, offre une nouvelle place au CDN au sein du Carré-Saint-Vincent pour la programmation théâtrale.

La Convention-cadre Carré-Saint-Vincent signée en 2009 entre l'Etat, la Région Centre, le Département du Loiret, la Ville d'Orléans et la Scène nationale d'Orléans, clarifie et précise de façon contractuelle les modalités d'utilisation et de fonctionnement du lieu. Elle instaure une mission de coordination et de gestion des lieux ; acte que " les salles et d'autres lieux du théâtre (galeries, studio de répétition, le KID...) seront mis à la disposition du CDN pour les activités de formation et de sensibilisation (rencontres, ateliers, présentation de saison...) "

Cette convention-cadre est complétée par des conventions bilatérales entre la scène nationale et chaque occupant du Carré-Saint-Vincent . La convention-cadre a été renouvelée en 2012 pour une durée de trois ans. Certaines dispositions ont été revues afin de rééquilibrer les coûts d'utilisation du théâtre par les différents occupants.

Aujourd'hui, le CDN bénéficie, dans la cadre de la convention bilatérale conclue avec la scène nationale : d'une salle de répétition *in situ* ainsi que des plateaux du Théâtre d'Orléans (nouvelle appellation du Carré Saint-Vincent) pour les répétitions et les représentations, en partage avec les autres programmations (scène nationale, CADO, ATAO, orchestre, événements municipaux). Le CDN loue, par ailleurs, une maison des artistes permettant d'héberger les créateurs et acteurs. Cette maison située dans Orléans, à quelques kilomètres du CDN n'entre pas dans la cadre de la convention bilatérale.

Financés à l'origine par l'Etat seul, les CDN ont acquis peu à peu les concours financiers, parfois importants, des collectivités territoriales, même si l'Etat reste le principal financeur.

Le CDN d'Orléans, quant à lui, a bénéficié dès l'origine d'un fort soutien des collectivités territoriales, notamment de la ville d'Orléans. La participation de l'Etat d'abord relativement modeste (un quart du financement total en 1993) est progressivement montée en puissance et représente, depuis 2000, 60% ou plus du montant total des subventions (à l'exception des années 2003-2005 où la part de l'Etat est légèrement inférieure).

Jusqu'en 1998, les subventions de l'Etat attribuées au CDN provenaient presque exclusivement de crédits centraux. Depuis 1999 le CDN est soutenu par la DRAC sur des crédits déconcentrés.

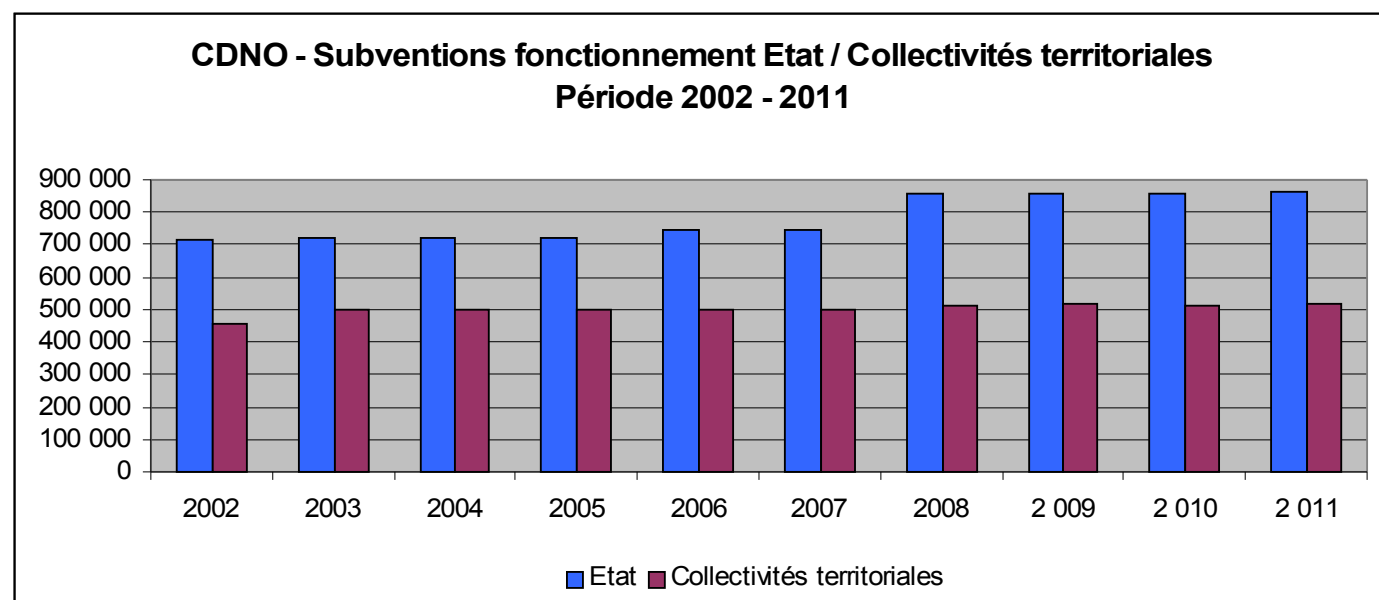
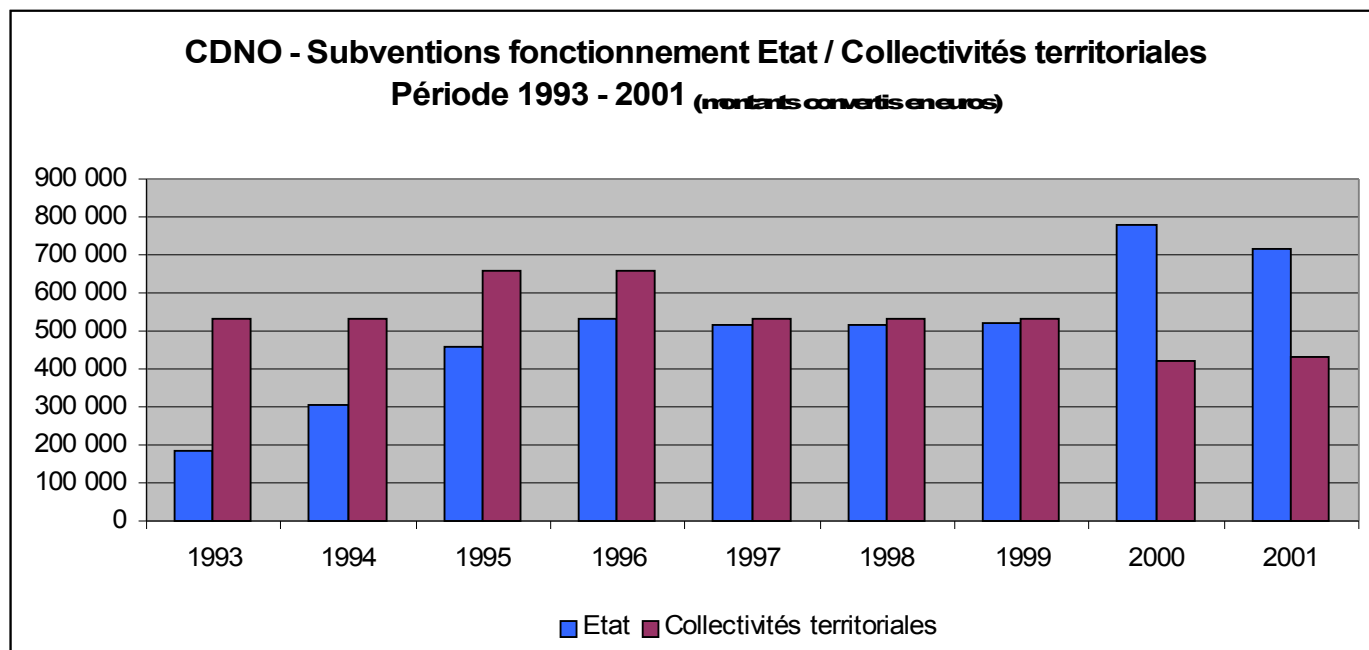
A côté des subventions de fonctionnement dites " d'équilibre ", les collectivités publiques attribuent d'autres subventions (aide à la création, aide à l'emploi, éducation artistique...) mais ces autres subventions ne représentent qu'une part très marginale du montant total des subventions et ne figurent pas, faute de données exhaustives, dans les graphiques ci-dessous.

En 2000, le conseil général diminue fortement sa subvention au CDN (- 225 000 F) et fait porter l'essentiel de son effort financier sur le CADO. A l'inverse l'Etat augmente de façon significative sa subvention au centre dramatique et diminue ses subventions au CADO.

En 2007, la convention multipartite concernant le CADO arrive à échéance. C'est, pour les partenaires, l'occasion d'une nouvelle révision de la répartition des subventions publiques attribuées aux structures du Carré-Saint-Vincent. En 2008, l'Etat renforce son soutien au CDN et cesse de subventionner le CADO, tandis qu'à l'inverse le conseil général du Loiret se désengage entièrement du CDN au bénéfice du CADO.

GRAPHIQUES

Afin de faciliter la comparaison des données, le montant des subventions a été converti dans les graphiques en euros constants pour la période 1993-2001.



Retrouver, en annexe, le tableau détaillé des subventions accordées par l'Etat et les collectivités territoriales.

Le CDNO et son public

Dès 1972, le développement des publics fait partie des missions fondamentales des CDN :

“ Cette action d'intérêt public (création, diffusion, animation) recherchera la plus large audience – et en particulier celle du jeune public... ” (décret n° 72-904, contrat-type, art. 1^{er}.)

Cette mission paraît relever de la gageure dans la mesure où elle doit s'accomplir dans “ un souci constant de qualité ” sans concession sur l'exigence artistique également inscrite dans le cahier des charges et missions des CDN.

D'abord principalement axée sur l'éducation artistique et la formation, le CDNO va progressivement multiplier les actions destinées à toucher un public diversifié.

Nous ne possédons que très peu d'archives concernant la période Stéphane Braunschweig. Dans le projet artistique qu'il expose dans le contrat de décentralisation fixant les orientations de son second mandat (1996), Stéphane Braunschweig se montre très préoccupé par la question de la maîtrise de la “ relation au public ” (l'expression revient plusieurs fois), un sujet sensible dans le contexte du Carré-Saint-Vincent où le CDN souffre d'un problème d'identité et de visibilité. De fait, si la fréquentation au siège peine quelque peu à décoller, les statistiques annuelles montrent que le CDN enregistre, en contrepartie, de très bons résultats de fréquentation en tournée.

Dans le contrat de décentralisation, il est assez peu question de politique des publics à proprement parler. Stéphane Braunschweig précise en quelques lignes qu'il poursuivra et développera les actions mises en place lors du précédent contrat, à savoir la “ sensibilisation, en particulier auprès du public scolaire et universitaire ” et “ les activités de formation en direction des amateurs et des jeunes professionnels (ateliers de formation, interventions au conservatoire d'Orléans) ”.

Si le comité de suivi 30 avril 2002 (**Olivier Py** directeur) relève la faiblesse relative de la fréquentation attribuée d'une part aux difficultés d'organisation, d'autre part à l'exigence des propositions artistiques, le rapport d'évaluation ne manque pas de saluer l'amorce prometteuse d'une activité organisée en direction des publics. En témoigne, entre 1999 et 2005, l'évolution globalement positive du nombre de détenteurs du “ Passeport pour la création ” créé par Olivier Py dès son arrivée pour l'ensemble des créations de la saison (environ 6 spectacles et 5 lectures).

Par ailleurs, sous la direction d'Olivier Py, des contacts sont pris sur l'ensemble de la région afin d'organiser des ateliers en rapport avec les thèmes des créations. Des associations étudiantes et de spectateurs sont sollicitées comme relais du CDN mais aussi comme force de proposition dans le cadre des activités organisées en marge des créations. Ainsi le CDN poursuit –il son travail de sensibilisation en direction des publics par le développement de partenariats avec des structures publiques et privées.

A la suite d'Olivier Py, **Arthur Nauzyciel** va multiplier et diversifier les actions en direction des publics :

- organisation d'événements conçus dans le prolongement ou en accompagnement des spectacles (expositions, festivals de films, lectures, rencontres-débats...)
 - > Partenariat avec les CEMEA pour l'organisation d'un “ parcours spectateurs ” depuis 2008-2009
- développement des actions en lycées et à l'université
- actions de formation (amateurs et professionnels)
 - > Mise en place d'un atelier de recherche et de création avec l'IAV (en fonctionnement depuis 2010)
 - > Création d'un atelier hebdomadaire d'écriture avec le conservatoire (CEPIT)
 - > Rencontres spécifiques destinées aux élèves du CEPIT
 - > Organisation d'un stage professionnel par an (priorité aux professionnels de la région)
- partenariats ponctuels ou durables avec d'autres institutions culturelles de la région ou de la ville.
 - > Ainsi les cartes blanches organisées avec le cinéma *Les carmes*
- action en faveur des publics dits “ spécifiques ”
 - > Mise en place d'un atelier d'écriture avec l'hôpital Daumezon de Fleury-les-Aubrais (2009-2010)
 - > Partenariat avec l'ASELQO (sorties “familles ” pour les spectacles jeune public)

Au terme de son premier mandat (2007-2010) le directeur dresse un bilan satisfaisant de son action en faveur du renouvellement des publics :

Le CDN comptabilisait (fréquentation au siège hors tournées) 9 324 spectateurs en 2007-2008 ; 12 865 en 2008-2009 ; 11 253 en 2009-2010, 12 348 en 2010-2011.

Outre la diversification des approches, le directeur attribue le succès de son action en faveur des publics au travail sur la lisibilité du CDN à travers une charte graphique personnalisée et au décloisonnement des publics favorisé par l'abonnement commun (pratiqué quelques temps) qui permettait " sans transiger sur les identités de chacun, de proposer des passerelles tarifaires entre les différentes programmations " (*Premier mandat : bilan et perspectives*). Selon Arthur Nauzyciel l'abandon par le Théâtre d'Orléans de cet abonnement commun a fait perdre au CDN une partie des abonnés acquis grâce à ce dispositif et cela malgré une politique tarifaire attractive (tarif réduit pour les abonnés de la scène nationale et des autres structures partenaires du Théâtre d'Orléans). Mais d'autres facteurs liés à une conjoncture plus générale expliquent aussi cette baisse de fréquentation qui n'est, du reste, pas propre au CDN mais affecte beaucoup d'autres structures. La crise économique influe nécessairement sur les modes de "consommation" du public qui hésite davantage à prendre un abonnement (1408 abonnements en 2008-2009 ; 922 en 2009-2010 ; 1060 en 2010-2011) et préfère prendre ses places " au coup par coup ".

A considérer toutefois l'évolution de la fréquentation du CDNO sur l'ensemble de la période (1993-2011), on constate qu'entre ses toutes premières années d'activité et aujourd'hui, le Centre dramatique a doublé le nombre de ses spectateurs (au siège) ainsi que le nombre de ses abonnés.

Concernant les chiffres de fréquentation totale (siège et tournées), les résultats sont relativement stables sur les 4 dernières saisons avec même une progression en 2010-2011. En revanche, sur l'ensemble de la période, ces mêmes chiffres montrent d'importantes fluctuations, sans tendance très affirmée. L'interprétation des résultats nécessiterait une analyse fine des différents facteurs intervenant : artistiques (programmation, politique de diffusion), administratifs (changement de direction, situation du CDN au sein du Carré-Saint-Vincent), socio-économiques...

Inauguré dans les années soixante-dix en remplacement du théâtre municipal, le Carré-Saint-Vincent, désormais dénommé "Théâtre d'Orléans", abrite plusieurs institutions et associations culturelles, dont le CDN d'Orléans depuis 1993.

Avant le Carré-Saint-Vincent... : le théâtre municipal

Situé sur la place de l'Etape, alors dite " place de l'Etape aux vins ", l'ancien théâtre municipal d'Orléans est à l'origine une église. En 1792, l'église Saint-Michel devient la propriété de l'architecte Lebrun qui la retire du culte et la transforme en salle de spectacles. Mais le lieu, long rectangle étroit, mal entretenu de surcroît, se prête mal à la présentation de spectacles. Quant aux spectacles eux mêmes, souvent de piètre qualité, ils sont boudés par le public.

En 1818, le théâtre est fermé pour d'indispensables restaurations. Le théâtre connaît une renaissance avec l'arrivée, en 1848, d'Alfred Harmant. Homme de théâtre reconnu, celui-ci propose une programmation de qualité et finance sur ses propres deniers la rénovation du théâtre et la reconstruction de la salle "à l'italienne" . Le nouveau théâtre municipal ouvre ses portes le 12 octobre 1850. Après le départ d'Alfred Harmant, en 1852, une douzaine de directeurs se succèdent sans pouvoir maintenir le prestige du théâtre municipal. " Celui-ci retrouve les faveurs du public à la *Belle-époque* grâce au succès grandissant de l'opérette. Le théâtre survit dans le contexte difficile de la guerre, accueille quelques noms prestigieux (Sarah Bernhard, Albert Brasseur, Aristide Bruand) mais ne survivra finalement pas à la modernisation des salles de spectacles. La dernière représentation est donnée en 1974 et le théâtre cède la place, cinq ans plus tard, au " centre municipal "

Pour en savoir plus :

L'ancien théâtre d'Orléans, place de l'Etape. n° spécial du Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais, juin 1994, n° 103, 96p.

L'ancien théâtre municipal. [Site de la ville d'Orléans](#)

Le Carré Saint-Vincent / Théâtre d'Orléans

Le Carré Saint-Vincent sort de terre alors que le rideau tombe sur le théâtre municipal.

Ouverts en février 1975, la Maison de la Culture et le Théâtre Municipal connaissent plusieurs transformations institutionnelles. Géré directement par la ville jusqu'en 1986, le lieu est ensuite confié en contrat d'affermage à une Société Anonyme la Société d'Exploitation du Théâtre d'Orléans (SETO). En 1989, l'association Carré St Vincent devient gestionnaire du lieu et reçoit le label Scène Nationale en 1993.

A partir de 1985, un Centre Chorégraphique, qui deviendra National en 1995, s'y installe avant d'intégrer ses propres locaux en 2001, rue du Bourdon Blanc.

Parallèlement, le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (CADO), formé en 1988, se consacre à une programmation théâtrale.

Enfin un Centre Dramatique National s'installe en 1993 pour la création et la diffusion du théâtre contemporain.

Plusieurs associations de la ville sont par ailleurs accueillies pour leurs activités.

François Deslaugiers (1934-2009) et l'extension du théâtre d'Orléans

Au début des années 1990, l'architecte François Deslaugiers remporte le concours organisé pour étendre le théâtre d'Orléans, extension rendue nécessaire par l'arrivée dans les lieux du Centre Chorégraphique National et du Centre Dramatique National. Il conçoit une façade résolument contemporaine, animée de lumière et de reflets. C'est également lui qui imagine la salle " Jean-Louis Barrault " avec son plan incliné argenté, sa galerie de verre et son auvent et la salle "Antoine Vitez " entièrement repensée à partir de la structure préexistante afin d'offrir un cadre plus intime, propice à la création.

François Chaslin, critique d'architecture, rendant hommage à l'architecte récemment décédé, décrit ainsi l'architecture du nouveau bâtiment :

“ [...] la nouvelle salle du théâtre d'Orléans (1992-1994), grand volume saillant, aux angles arrondis à la façon de certains projets de salles de Nouvel, couvert d'une visière tournée vers le vieux mail, avec un ventre d'inox qui se refléchit dans un bassin. Il est flanqué d'une belle passerelle aérienne qui sert de coursive et de foyer, gros tube de verre cintré, discrètement porté sur deux consoles qui le détachent du bâtiment et le rapprochent des platanes. ”

Pour en savoir plus sur François Deslaugiers :

cf. ci-dessous liens, page 15.

Le Carré-Saint-Vincent comprend actuellement trois salles de diffusion :

Salle Jean-Louis Barrault : 550 places en gradins ; 40 places en loges latérales

Salle Pierre-Aimé Touchard : 920 places en gradins

Salle Antoine Vitez : 213 places en gradins

A ces trois salles, il faut ajouter :

- le « Kid », petite salle utilisée pour des projections, lectures, ateliers, rencontres avec les publics.
- la salle de répétition du CDNO qui sert occasionnellement à la présentation de petites formes,
- le balcon et le hall dans lesquels se tiennent certains concerts notamment de jazz).

Montés généralement en société commerciale, les CDN ont cette particularité (qui vaut aussi pour les centres chorégraphiques nationaux) d'être dirigés par un artiste, souvent metteur en scène, parfois également auteur (Olivier Py à Orléans), comédien...

Le cadre des missions des CDN a été défini dès 1972 par les contrats de décentralisation dramatique.

“ En contrepartie d'une subvention consentie par l'Etat, M. ... s'engage à mener à ses risques et périls dans (région, département, ville) une action de création, de diffusion et d'animation dramatique de nature professionnelle. Cette action d'intérêt public recherchera la plus grande audience – et en particulier celle du jeune public – dans l'indépendance des options artistiques et avec un souci constant de qualité. ”

Source : Décret n° 72-904 du 2 octobre 1972 relatif aux contrats de décentralisation dramatique, article 1er.

Les grandes orientations sont déjà présentes : la création, la diffusion, l'exigence artistique, l'ancrage territorial, le développement des publics. Les textes successifs (1984, 1992, 1995, 2010) vont compléter, préciser, modifier, dans certains cas, ces dispositions générales.

► **Le CDN : un lieu, pôle de création**

Avec l'arrêté de 1984 on assiste à un déplacement du “ centre de gravité des missions ” de la décentralisation culturelle à la prise en charge d'une institution. Le directeur “ doit faire de son centre un pôle de création et de diffusion théâtrales de haut niveau qui acquièrent un rayonnement régional et national en recherchant notamment l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs ”

Source : Arrêté du 8 décembre 1984 relatif aux contrats de décentralisation dramatique, article 1er. JORF du 31 décembre 1984 page 12306.

Cette notion d'un lieu-pôle de création est reprise dans des termes identiques dans l'**arrêté du 9 juin 1992 fixant le contrat type de décentralisation dramatique**, puis, dans une version reformulée, dans l'arrêté du 23 février 1995 :

“ En assumant la charge d'un centre dramatique national, le directeur s'engage à remplir une mission de création théâtrale dramatique d'intérêt public. Dans la zone définie par le contrat, il doit faire de son centre un lieu de référence nationale et régionale pour la création et l'exploitation des spectacles créés par son équipe; il s'efforcera également de diffuser des œuvres théâtrales de haut niveau. Il recherchera l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs ”

Source : Arrêté du 23 février 1995 fixant le contrat type de décentralisation dramatique, JORF n°63 du 15 mars 1995, article 1er

En reprenant la notion de “ lieu de référence ” et en y ajoutant l'expression nouvelle de “ maison d'artistes ”, la circulaire du 31 août 2010 insiste sur la double vocation du lieu pour un CDN : à la fois lieu d'ancrage de l'institution et lieu d'ouverture et d'accueil.

“ Les missions du CDN ne peuvent être remplies que si ces derniers bénéficient d'un théâtre en ordre de marche et d'un niveau d'équipement minimal conforme à leur label”, soit “ la disposition exclusive d'au moins une salle de représentation et la possibilité d'accéder à des plateaux de taille différente ; une salle de répétition dédiée au CDN ; des bureaux susceptibles d'accueillir les personnels du centre et les équipes artistiques, de préférence à proximité des plateaux ; l'usage d'un atelier de construction et d'un lieu de stockage de décors et de costumes soit de façon mutualisée, soit en propre. ”

➤ **La nature des spectacles : art dramatique et spectacle vivant**

Si le centre dramatique national se doit d'être la référence en matière d'art dramatique, il n'en reste pas moins ouvert aux autres productions du spectacle vivant.

Ainsi le décret 72-904 (art. 4) accorde-t-il au directeur "la possibilité de présenter dans la (ou les salles) de la région où il se produit habituellement des spectacles ou manifestations dramatiques ou d'autres spectacles lyriques, chorégraphiques, musicaux, de variétés, conférences, expositions, etc. Les moyens financiers consacrés aux manifestations autres que dramatiques... ne devront pas excéder x p. 100 des dépenses annuelles".

Après 1972, les contrats-types de décentralisation successifs encadrent davantage cette disposition en précisant que le coût des spectacles non dramatiques ne devra pas dépasser 10 p. 100 du budget annuel du CDN.

La circulaire de 2010 réaffirme la vocation essentiellement dramatique et théâtrale du CDN : le CDN est "le point d'ancrage pour l'art théâtral" sur son aire d'implantation, mais cet art théâtral ouvert à la "diversité des formes artistiques et des formats de spectacles".

L'analyse des chiffres de fréquentation du CDN d'Orléans depuis ses débuts montrent qu'à partir de la saison 2000-2001 s'ajoutent, aux représentations dramatiques *stricto sensu*, d'autres représentations relevant plus généralement du "spectacle vivant".

➤ **Le nombre de spectacles et représentations**

Le contrat-type de 1972 n'impose pas au directeur un nombre précis de spectacles ou de représentations. Ce nombre est laissé à la libre décision des signataires du contrat.

A partir de 1984, les contrats-types de décentralisation dramatique se font plus directifs :

- ➔ Ils fixent à 6 le nombre minimum de spectacle devant être produits (ou coproduits majoritairement) par le directeur durant la durée de son contrat.
- ➔ Les contrats-types de 1984 et 1992 fixent à au moins 3 le nombre de spectacles mis en scène par le directeur lui-même. Cette contrainte disparaît du contrat-type de 1995 et la circulaire de 2010 incite à privilégier les co-productions sur les productions propres.
- ➔ Ils établissent que 3 de ces 6 spectacles (chiffre minimum d'après les contrats-types de 1984 et 1992 ; chiffre imposé dans le contrat-type de 1995) seront réalisés par d'autres metteurs en scènes extérieurs ou associés au CDN.
- ➔ Concernant le nombre de représentations au siège, les contrats-types de 1992 et 1995 stipulent que chaque production contractuelle devra être jouée au moins 5 fois au siège. La circulaire de 2010 relève le seuil minimum à 10.
- ➔ Concernant les représentations (créations du centre et reprises) en tournée dans la zone définie dans le contrat, le nombre minimum est établi à 240 dans les contrats-type de 1984 et 1992 ; à au moins 30 dans le contrat-type de 1995 ; dans la circulaire de 2010, le nombre plancher est laissé à l'appréciation des contractants en fonction des zones retenues.

Dès 1984, une attention particulière est portée aux œuvres inédites ou non encore jouées d'auteurs vivants : durant la durée du contrat, le centre doit présenter des œuvres d'un auteur contemporain de langue française notamment inédites ou non encore jouées (2 œuvres dans les contrats de 1984 et 1992 ; 3 dans celui de 1995). Le nombre de représentations pour chacune des œuvres d'un auteur vivant est fixé à 10 dans les contrats-types de 1992 et 1995. La circulaire de 2010 préconise un équilibre entre œuvres du répertoire et œuvres d'auteurs vivants mais sans imposer un nombre précis d'œuvres ou de représentations.

► **Le recrutement du directeur**

Les textes précédents cette circulaire n'entraient pas dans le détail de la procédure de recrutement (il y était simplement précisé la durée du contrat (3 ans) et les conditions de prolongation ou renouvellement du premier contrat à quelques mois de son échéance).

La circulaire de 2010, dans sa partie annexe consacrée aux charges et missions d'un CDN précise les différentes étapes :

En vue du recrutement d'un nouveau directeur une note d'orientation est élaborée par la DRAC et les partenaires locaux. Sur la base de cette note d'orientation, un appel à candidature est ouvert.

Un jury pré-établi (composé *a minima* des partenaires financiers mais pouvant accueillir en complément des personnalités qualifiées) réceptionne les candidatures et établit une liste restreinte de 3 à 6 noms. Cette liste est publiée.

Les candidats retenus sont invités à rédiger un document d'une quinzaine de pages dans lesquelles ils présentent leur projet d'ensemble.

Ils sont alors auditionnés par les partenaires publics. A la suite de ces auditions, les partenaires publics proposent un ou plusieurs noms à l'approbation du (de la) ministre de la culture et de la communication qui prend la décision et annonce la nomination du nouveau directeur.

Un contrat de décentralisation dramatique d'une durée de 4 ans renouvelable deux fois par période de trois ans est signé entre le (la) directeur (trice), le centre dramatique et le (la) ministre (ou, le cas échéant, son représentant).

A l'issue du premier mandat, la DRAC procède à une évaluation afin de proposer ou non une reconduction. En cas de reconduction, à l'issue du second mandat, l'évaluation prend la forme d'une inspection conduite par la DGCA (Direction générale de la création artistique) afin d'étudier l'opportunité ou non d'un 3^e mandat. Au terme du 3^e mandat, un nouvel appel à candidature est nécessairement lancé. Le (la) directeur (trice) sortant (e) a le droit de postuler pour la direction du même CDN (ou d'un autre).

Annexe 1 – Liens et documents associés au dossier

Introduction / page d'accueil du dossier

Liste des CDN
Site du CDNO

Le CDN d'Orléans ou la question de l'unité de lieu

. **Convention-cadre Carré Saint-Vincent 2012-2014**

. **Portrait/ parcours des directeurs du CDNO :**

[Stéphane Braunschweig](#)

[Olivier Py](#)

[Arthur Nauzyciel](#)

. **La programmation du CDN**

Stéphane Braunschweig : archives non disponibles

[Programmation - Olivier Py](#)

[Programmation Arthur Nauzyciel - saisons précédentes](#)

Pour la saison 2012-2013 : [Spectacles en tournées](#) ; [Les créations](#)

Le CDNO et ses partenaires financiers

Cf. Annexe : Tableau détaillé des subventions de fonctionnement accordées par les partenaires publics.

Le CDNO et la politique des publics

[L'école du spectateur](#) (site du CDNO)

Le Carré-Saint-Vincent : histoire et architecture du lieu

Pour en savoir plus sur François Deslaugiers :

[François Deslaugiers.](#)

[François Chaslin. *Clair et net, François Deslaugiers*. Le Moniteur.fr, 21/12/2009](#)

[Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret. *Hommage à François Deslaugiers*](#)

[Disparition de l'architecte François Deslaugiers. Ministère culture et communication, 23/12/2009](#)

Le CDN : un label du ministère de la culture

. **Sur les Contrats de décentralisation dramatique** ([consulter les textes sur le site de la DRAC](#))

Décret n°72-904 du 2 octobre relatif aux contrats de décentralisation dramatique - JORF du 7/10/1972.

Arrêté du 8 décembre 1984 relatif au contrat type de décentralisation dramatique - JORF du 31/12/1984.

Arrêté du 9 juin 1992 fixant le contrat type de décentralisation dramatique - JORF du 11/07/1992.

Circulaire 31 août 2010 : cahier des missions et charges d'un CDN.

. **Recrutement du directeur du CDNO (2006)**

Note d'orientation 2006 ([consulter la note sur le site de la DRAC](#))

Annexe 2 – Tableaux des financements publics

1- Subventions “ DRAC ”, 1993-2011

Opération	Francs (crédits déconcentrés)	Francs (crédits centraux)	Euros	Année
Acquisition matériel		200 000,00	30 489,80	1993
Fonctionnement		1 000 000,00	152 449,02	1993
Fonctionnement		2 000 000,00	304 898,03	1994
Formation professionnelle		100 000,00	15 244,90	1994
Fonctionnement		3 000 000,00	457 347,05	1995
Formation professionnelle		90 000,00	13 720,41	1995
Atelier théâtre Lycée Jean Zay	20 000,00		3 048,98	1995
Fonctionnement		3 500 000,00	533 571,56	1996
Opération "Chemins de traverse"	40 000,00		6 097,96	1996
Fonctionnement		3 392 000,00	517 107,07	1997
Formation professionnelle		90 000,00	13 720,41	1997
Fonctionnement		3 392 000,00	517 107,07	1998
Formation professionnelle		90 000,00	13 720,41	1998
Fonctionnement	3 432 000,00		523 205,03	1999
Atelier d'écriture "histoires privées, lieux publics"	20 000,00		3 048,98	1999
Intervention théâtre (conv univ. Orléans)	20 000,00		3 048,98	1999
Intervention "des contes de Grimm au théâtre"	20 000,00		3 048,98	1999
Fonctionnement	5 100 000,00		777 489,99	2000
Atelier de formation à la Source	20 000,00		3 048,98	2000
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans	15 000,00		2 286,74	2000
Intervention théâtre (conv univ. Orléans)	27 000,00		4 116,12	2000
Fonctionnement	4 700 000,00		716 510,38	2001
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans	20 000,00		3 048,98	2001
Intervention théâtre (conv univ. Orléans)	30 000,00		4 573,47	2001
Stages de formation et ateliers lecture	65 000,00		9 909,19	2001
Fonctionnement			724 132,00	2002
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			4 573,00	2002
Intervention théâtre (conv univ. Orléans)			4 573,00	2002
Opération "Lycéens et théâtre contemporain"			1 119,00	2002
Formation professionnelle			7 622,00	2002
Fonctionnement			724 132,00	2003
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			6 858,00	2003
Intervention théâtre (conv univ. Orléans)			4 573,00	2003
Opération "Lycéens et théâtre contemporain"			650,00	2003
Formation professionnelle			15 400,00	2003
Fonctionnement			724 132,00	2004
Opération "Lycéens et théâtre contemporain"			1 000,00	2004
Fonctionnement			724 132,00	2005
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			6 860,00	2005
Atelier théâtre Lycée Jean Zay			1 400,00	2005
Initiation à pratique théâtrale - Ecole région. du travail social			800,00	2005
Rencontres "auteurs-étudiants" (Conv. Univ. 45)			4 573,00	2005
Fonctionnement			744 132,00	2006
Formation professionnelle			8 000,00	2006
Opération	Francs (crédits déconcentrés)	Francs (crédits centraux)	Euros	Année
Option facultative théâtre en lycées			12 000,00	2006
Opération "Lycéens et théâtre contemporain"			468,00	2006
Actions (convention "Univers. Orléans")			4 573,00	2006
Rencontres "auteurs-étudiants" (Conv. Univ. 45)			4 500,00	2007
Lycée Monod (Opt. Fac. théâtre)			6 000,00	2007
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			6 000,00	2007

Opération "Lycéens et théâtre contemporain"			1 145,00	2007
Actions du service éducatif			6 000,00	2007
Fonctionnement			744 132,00	2007
Fonctionnement			843 530,00	2008
Actions (convention "Univers. Orléans")			4 500,00	2008
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			6 000,00	2008
Fonctionnement service éducatif			15 000,00	2008
Rencontres "auteurs-étudiants" (Conv. Univ. 45)			4 500,00	2009
Fonctionnement			843 530,00	2009
Fonctionnement service des publics			15 000,00	2009
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			6 000,00	2009
Ens. Sp. Théât. Lycée Voltaire Orléans La S.			15 000,00	2009
Coordination "Lycées et théâtre contemp."			230,00	2009
Fonctionnement			843 530,00	2010
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			6 000,00	2010
E.S. théâtre lycée Voltaire Orléans La S.			10 000,00	2010
Rencontres "auteurs-étudiants" (Conv. Univ. 45)			4 500,00	2010
Actions du service éducatif			15 000,00	2010
Coordination "Lycées et théâtre contemp."			152,00	2010
Fonctionnement			843 530,00	2011
Ateliers artistiques : A. Th. Collège St Exupéry St Jean de Braye			1 500,00	2011
Opt. Fac. Théât. Lycée J. Zay Orléans			6 000,00	2011
Ens. Oblig/Opt. Facult. : E.S. théâtre lycée Voltaire Orléans La S.			15 000,00	2011
Ens. Oblig/Opt. Facult. : O.F. T. lycée Pothier d'Orléans			2 000,00	2011
Service des publics : Actions du service éducatif			20 000,00	2011

Synthèse (en euros constants)

Années	Fonctionnement	Formation professionnelle	Education artistique	Action cult	Autres	Total
1993	152 449,02				30 489,80	182 938,82
1994	304 898,03	15 244,90				320 142,93
1995	457 347,05	13 720,41	3 048,98			474 116,44
1996	533 571,56			6 097,96		539 669,52
1997	517 107,07	13 720,41				530 827,48
1998	517 107,07	13 720,41				530 827,48
1999	523 205,03		6 097,96	3 048,98		532 351,97
2000	777 489,99	3 048,98	6 402,86			786 941,83
2001	716 510,38	9 909,19	7 622,45			734 042,02
2002	724 132,00	7 622,00	10 265,00			742 019,00
2003	724 132,00	15 400,00	12 081,00			751 613,00
2004	724 132,00		1 000,00			725 132,00
2005	724 132,00		13 633,00			737 765,00
2006	744 132,00	8 000,00	17 041,00			769 173,00
2007	744 132,00		23 645,00 €			767 777,00
2008	843 530,00		25 500,00			869 030,00
2009	843 530,00		40 730,00			884 260,00
2010	843 530,00		35 652,00			879 182,00
2011	843 530,00		44 500			888 030,00
Total	12 258 597,20	100 386,30	247 219,25	9 146,94	30 489,80	12 645 839,49

2 – Tableau des subventions de fonctionnement par collectivité publique 1993-2011

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Etat	1 200 000	2 000 000	3 000 000	3 500 000	3 392 000	3 392 000	3 432 000	5 100 000
Région	1 000 000	1 000 000	1 600 000	1 600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000
Département	1 000 000	1 000 000	1 600 000	1 600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	700 000
Ville d'Orléans	1 500 000	1 500 000	1 122 000	1 122 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Total coll. terr	3 500 000	3 500 000	4 322 000	4 322 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	2 770 000
Total général	4 700 000	5 500 000	7 322 000	7 822 000	6 892 000	6 892 000	6 932 000	7 870 000

Soit convertis en euros

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Etat	182 939	304 898	457 347	533 572	517 107	517 107	523 205	770 000
Région	152 449	152 449	243 918	243 918	152 449	152 449	152 449	180 000
Département	152 449	152 449	243 918	243 918	152 449	152 449	152 449	100 000
Ville d'Orléans	228 674	228 674	171 048	171 048	228 674	228 674	228 674	220 000
Total coll. territoriales	533 572	533 572	658 884	658 884	533 572	533 572	533 572	470 000
Total général	716 511	838 470	1 116 231	1 192 456	1 050 679	1 050 679	1 056 777	1 250 000
% Etat/total	26%	36%	41%	45%	49%	49%	50%	

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Etat	716 510	724 132	724 132	724 132	744 132	744 132	858 530	850 000
Région	204 000	248 000	248 000	248 000	248 000	248 000	278 000	280 000
Département	15 245	14 483	14 483	14 483	14 483	14 483	0	0
Ville d'Orléans	234 771	234 771	234 771	234 771	234 771	234 771	234 771	230 000
Total coll. territoriales	454 016	497 254	497 254	497 254	497 254	497 254	512 771	560 000
Total général	1 170 526	1 221 386	1 221 386	1 221 386	1 241 386	1 241 386	1 371 301	1 370 000
% Etat/total	61%	59%	59%	59%	60%	60%	63%	

NB : en 2011 la subvention du Département (15 000 euros) provient du conseil général 93 (Seine-Saint-Denis), le conseil général du Loiret ne subventionnant plus le CDNO depuis 2008.